



Une rentrée Sous le signe de la réussite pour toutes et pour tous

Édition 2016 > 2017



En route vers l'école !

L'enfance & la jeunesse, une priorité à Villeneuve

sommaire

POLITIQUE EDUCATIVE

> P.4 à 7

- Villeneuve-Saint-Georges, Ville amie des enfants
- Les actions sur le temps scolaire
- Le programme de réussite éducative (PRE)
- Le conseil municipal des enfants
- La restauration scolaire
- Les associations de parents d'élèves
- Le conseil d'école

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

> P. 8

- Le rôle de l'école maternelle
- L'école élémentaire
- Inscrire son enfant à l'école

ALLER À L'ÉCOLE

> P. 9

- Sécurisation des traversées
- Les transports scolaires
- Les accueils du matin

PETITE ENFANCE

> P. 10 à 11

- Le point info modes d'accueil (PIMA)
- L'inscription en ligne
- La maison de la petite enfance
- Les crèches collectives départementales
- Le relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM)

LE TEMPS DES LOISIRS

> P. 12 à 15

- Les accueils de loisirs
- Les séjours de vacances
- Le service municipal de la jeunesse
- Le point cyber-jeunes du pij
- Le conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique
- Le théâtre municipal et l'espace André-Bouquet
- Les médiathèques municipales
- Les associations sportives et culturelles

COORDONNÉES : Les coordonnées de tous les services, structures et organismes liés à l'enfance et à la famille sont disponibles dans le cahier central.

Mairie : Place Pierre Sénard, Tél. : 01 43 86 38 00 • Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Éducatifs : 29, rue Henri Janin, Tél. : 01 71 34 60 01 ou 60 03 • Directeur de la publication : Sylvie ALTMAN • Rédaction et coordination : Irène Fasseu, Brigitte Donizeau, Diana Zemouri et les services municipaux • Photos : Joël FIBERT et Services municipaux • Conception : Pellicam • Impression : Grenier Supplément au magazine municipal « Villeneuve & vous »



Les jeunes élus du conseil municipal des enfants en présence de la maire Sylvie Altman lors de leur visite de l'Hôtel de Ville le 15 juin 2016.

C'est la rentrée des classes !

Toutes les familles, malgré les difficultés de la vie, un été marqué par des drames en France et dans le monde, souhaitent que cette rentrée soit le signe de paix, d'amitié et de camaraderie retrouvées, et de réussite pour leurs enfants.

A Villeneuve-Saint-Georges, ville déclarée « amie des enfants » par l'UNICEF, la réussite éducative pour tous les élèves est au cœur des priorités municipales. Tout est conçu pour qu'ils s'épanouissent et qu'ils prennent une part active dans la vie de la cité.

Pour cela, la municipalité met en place toute une série d'actions avec ses différents partenaires pour accompagner vos enfants : ouverture

de la nouvelle école Anne Sylvestre, distribution gratuite de fournitures scolaires à chaque rentrée, poursuite des ateliers d'aide à la lecture « Clubs coup de pouce », accueil périscolaire, ateliers théâtre ou musique, activités sportives....

Toute la richesse de ces actions vous est présentée dans ce guide de la rentrée. Il se veut le plus pratique possible afin de permettre à chacun d'entre vous d'organiser l'année scolaire de votre enfant.

En espérant que cette nouvelle année scolaire soit synonyme de réussite et d'épanouissement personnel pour chaque enfant, nous vous souhaitons une très belle rentrée.



Sylvie ALTMAN
Maire



Sylvie RICHETON
Adjointe au maire
en charge
de l'Éducation,
de la Famille et de
la Petite enfance

Politique Éducative



VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

Engagée pour le droit à la réussite pour toutes et tous, la Ville se mobilise autour d'un projet éducatif territorial qui concourt au bien-être des enfants et des jeunes.

À travers les actions développées tout au long de l'année, la municipalité a pour objectifs de favoriser l'épanouissement individuel et collectif, d'encourager la dynamique de démocratie à travers la citoyenneté et la laïcité, de favoriser l'accès à tous en veillant au respect de l'égalité, et de permettre à chaque enfant et chaque jeune de réussir. Preuve de cet engagement, l'UNICEF a renouvelé son label « *Ville amie des enfants* » jusqu'en 2020.

La Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Éducatifs (DEELE) a pour mission d'organiser et de coordonner l'ensemble des personnels municipaux qui interviennent auprès des enfants. Interlocutrice privilégiée des familles et des écoles, elle œuvre au quotidien afin d'accompagner les projets des enseignants sur le temps scolaire et de développer un accueil de qualité sur ce qu'on appelle le temps périscolaire (accueil pré et post scolaire, restauration scolaire, accueil de loisirs, études dirigées).

Direction de l'Enfance de l'Éducation et des Loisirs Éducatifs

29 rue Henri-Janin

Tel : 01.71.34.60.03

Mail : enfance@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00

Les jeudis : de 13h30 à 18h00

Tous les samedis du mois de septembre puis une fois par mois, d'octobre à juillet, de 8h30 à 12h00.

LES ACTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Premier partenaire des écoles publiques de son territoire, la ville de Villeneuve-Saint-Georges s'engage auprès des projets pédagogiques des enseignants à travers différentes actions :

- à destination des élèves de CM2, les enseignants ont la possibilité de proposer un projet de classes de découverte (séjour à la mer, campagne, thématique) ou un projet de classe de proximité (sorties à la journée, intervenants...),
- pour accompagner des projets musique ou théâtre, la Ville met à disposition des intervenants spécialisés du conservatoire,
- le Sud-Est Théâtre propose une programmation spécialement pour les scolaires (films, spectacles, visites d'expositions, ...) et des ateliers,
- les documentalistes des médiathèques développent des projets spécifiques avec les enseignants,

- des journées portes ouvertes sont organisées par le Conservatoire municipal pour tous les élèves de la ville,
- conçus conjointement avec l'Éducation nationale, des parcours sportifs sont mis en place tout au long de l'année pour les élèves des écoles élémentaires. Des associations sportives villeneuvoises interviennent auprès des enfants pour leur faire découvrir différentes disciplines sportives. De plus, des créneaux sont réservés à la piscine municipale et des éducateurs sportifs interviennent pour accompagner les enseignants dans leurs séances d'éducation physique et sportive (EPS),
- des cars municipaux sont mis à disposition des écoles pour leurs sorties scolaires,
- la Ville déploie de nouveaux outils numériques (tablettes, vidéoprojecteurs, ordinateurs portables...) permettant aux enseignants de travailler autrement avec leurs élèves directement dans la classe et de les familiariser à ces nouveaux usages,
- afin de contribuer aux meilleures conditions d'apprentissage, une pochette de fournitures scolaires est distribuée à chaque élève des écoles élémentaires à la rentrée et un dictionnaire aux enfants de CM2.



LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

Le programme de réussite éducative regroupe plusieurs actions mises en place par la Ville en lien avec l'Éducation nationale. Elles ont toutes pour objectif d'accompagner les familles en difficulté, fragilisées, et leurs enfants et adolescents, de 2 à 16 ans.

- **Le Temps des parents** : lieu d'échanges ouvert à tous et animé par un professionnel de l'éducation qui intervient sur un thème en lien avec la parentalité et l'éducation,
- **le lieu d'écoute** : permet aux enfants et aux jeunes de venir seuls ou avec leurs parents faire part de leurs problèmes à une psychologue. Cette dernière reçoit également les parents qui ont besoin de parler des difficultés rencontrées avec leurs enfants. Chaque entretien se déroule sous couvert du secret professionnel instauré par le code de déontologie des psychologues.

Les consultations sont gratuites et se déroulent :

- mercredi après-midi au lieu d'écoute 25 rue Henri-Janin
- samedi matin au Point Information Jeunesse, 9 rue de la Marne.

Le programme de réussite éducative, c'est également **un groupe de parole de jeunes dans les collèges, les clubs coup de pouce Clé** destinés aux enfants de CP, **la médiation scolaire et interculturelle et les ateliers « langues et cultures »** pour les parents désirant améliorer leur maîtrise de la langue française et s'impliquer ainsi davantage dans la scolarité de leurs enfants.

Club coup de pouce





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants (CME) est un espace d'expression et de participation des enfants à la vie de notre commune. Depuis sa création, en 2009, il rencontre un très grand succès. Cette école de la citoyenneté constitue un réel lieu d'apprentissage des valeurs civiques et permet également aux enfants de proposer des projets qui répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations. Les élections des jeunes ont lieu mi-octobre. Élus pour deux ans, les conseillers travaillent par commission et se réunissent 2 fois en séance plénière pour préparer leurs projets. Ces derniers sont ensuite présentés au conseil municipal des adultes, qui les examine et les met en œuvre. C'est ainsi que depuis 2012, plusieurs propositions du CME se sont concrétisées : balade à vélo, concours photo, participation au forum du handicap de Villeneuve-Saint-Georges, permis de bonne conduite à vélo, visite du théâtre et de la médiathèque mais aussi création d'un roller skate parc.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un moment privilégié dans la journée de l'enfant, puisqu'il s'agit d'un moment de détente et de convivialité entre le temps d'enseignement du matin et celui de l'après-midi.

Une alimentation saine et équilibrée est essentielle au bon développement de l'enfant. Depuis avril 2012, le syndicat intercommunal de restauration municipale (SIRM) est en charge de la préparation des repas livrés dans tous les restaurants des écoles et des centres de loisirs de la ville. Les repas sont élaborés avec le concours d'une diététicienne. Des repas thématiques sont organisés pour initier les enfants à de nouvelles saveurs et les sensibiliser à une alimentation toujours plus équilibrée. Une commission restauration réunissant parents, encadrants municipaux, le SIRM et des élus permet d'échanger, plusieurs fois par an, sur le choix des menus, l'équilibre alimentaire et sur l'organisation de la pause méridienne et des temps périscolaires.

La pause méridienne est également un temps éducatif grâce à l'encadrement des animateurs et des ATSEM qui proposent des temps d'activité, de détente et de repos en fonction du rythme et des envies de chacun.





LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Membres à part entière de la communauté éducative, les représentants de parents d'élèves collaborent aux décisions relatives à la vie quotidienne des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce partenariat existe au sein des conseils d'école où siègent les représentants de ces associations, élus chaque année au mois d'octobre par les parents. La municipalité développe également d'autres lieux d'échanges pour permettre aux associations de parents d'élèves de contribuer à l'élaboration d'actions et de projets éducatifs. Des rencontres et réunions publiques sont ainsi fréquemment organisées.



LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'instance qui prend toutes les décisions importantes dans la vie de l'école, notamment sur son règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire. Il est composé du directeur de l'établissement, de l'ensemble des enseignants, d'un élu de la majorité municipale et des représentants des parents d'élèves. Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les responsables périscolaires peuvent être invités à y siéger. Un module de formation, organisé par la Ville, permet aux représentants de parents élus de mieux appréhender cette instance et leur(s) rôle(s) au sein de l'école.

Au sein de la Direction de l'Enfance, le service « vie scolaire » est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions liées aux représentants des parents d'élèves et aux conseils d'école.

Mail : viescolaire@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Tél. : 01.71.34.60.06



Inscriptions scolaires



Inscriptions scolaires.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

4 370 enfants scolarisés

- 1 770 en écoles maternelles

- 2 600 en écoles élémentaires

- 10 écoles maternelles

- 74 classes maternelles

- 9 écoles élémentaires

- 113 classes élémentaires

- 1 nouvelle école primaire
(maternelle et élémentaire)

Anne Sylvestre



LE RÔLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle est une étape essentielle à la réussite scolaire des élèves. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité, et vivre ensemble.

Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

Les écoles maternelles accueillent les enfants de 3 ans et plus.

Les ATSEM de la ville sont présentes pour apporter leur aide au sein de l'école en priorité dans les classes de petites sections.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Leur inscription ne nécessite aucune démarche s'ils ont été accueillis en maternelle dans la commune.

INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Pour l'entrée à l'école maternelle et en cas d'arrivée sur la commune suite à un déménagement, une inscription administrative est nécessaire.

Cette démarche doit être faite auprès de la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Éducatifs munis des justificatifs suivants :

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- carnet de santé avec les vaccins à jour
- justificatif de domicile
- certificat de radiation de l'école précédente (si l'enfant a été scolarisé en France auparavant)

L'enfant sera alors préinscrit sur une école correspondant au secteur géographique de son domicile.

La famille sera ensuite reçue par le directeur d'école qui procédera à l'admission définitive de l'enfant.

Aller à l'école



La rentrée des classes.

SÉCURISATION DES TRAVERSÉES

La sécurité des enfants dans leurs déplacements quotidiens fait l'objet d'une attention particulière de la municipalité. Le travail mené par les services municipaux avec la participation des élus du conseil municipal des enfants avait permis la réalisation d'aménagements pour renforcer leurs conditions de sécurité aux abords des écoles.

Outre ces aménagements, la municipalité a mis en place une surveillance quotidienne durant les heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires pour veiller à la sécurité des enfants lorsqu'ils traversent la rue. Des agents, spécifiquement formés, sécurisent la traversée des élèves et créent aussi du lien social par une présence régulière.



Transports.



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un service gratuit de transport par bus a été mis en place pour les écoliers du quartier Belleplace-Blandin fréquentant les écoles Jules Ferry, Victor Duruy et Anne Sylvestre. Pour l'utiliser, chaque enfant devra présenter une carte de transport qui lui sera remise lors de son inscription à la Direction de l'Enfance. Le temps du trajet, les enfants sont encadrés par des animateurs. Les élèves des écoles maternelles doivent être récupérés à la sortie du bus.

LES ACCUEILS DU MATIN

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis dès 7h par les animateurs. Cet accueil, temps de transition entre la maison, la famille et le temps de classe, met à disposition des jeux, coins détente, repos... Une collation est aussi proposée. A partir de 8h20, un accueil gratuit des enfants est mis en place en attendant le début des cours.

Petite Enfance



Contrairement à l'école, il n'existe pas de service public national de la petite enfance. Les moyens équitables ne sont pas au rendez-vous pour que les collectivités puissent jouer un rôle essentiel et à la hauteur dans ce domaine. Villeneuve-Saint-Georges a travaillé avec ses différents partenaires au renforcement de structures d'accueil sur son territoire mais aussi au développement de dispositifs pour aider les parents à trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Une crèche et une halte-garderie municipales, mais aussi deux crèches départementales, un relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) et un point info modes d'accueil existent aujourd'hui sur la ville. La création d'un service de la petite enfance, née de la volonté de Madame la Maire, a de plus permis la nomination de Marianne Dia au poste de coordinatrice. En fonction depuis 2011, son rôle est de faire le lien entre les différentes structures (RAM, crèches municipales et départementales...) et de mettre en place des projets d'actions. L'ensemble du service municipal petite enfance accompagne les familles dans leurs démarches pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. À noter que depuis la rentrée 2014, l'accueil dans les écoles maternelles de la commune a également été renforcé pour les enfants dès deux ans.

LE POINT INFO MODES D'ACCUEIL (PIMA)

Pour aider les parents ou futurs parents à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, un point information modes d'accueil (PIMA) a été mis en place à Villeneuve-Saint-Georges. Il assure l'organisation de réunions d'information animées une fois par mois par des professionnelles de la petite enfance. Les parents peuvent ainsi obtenir tous les renseignements nécessaires à leurs démarches. Des brochures

d'information sont mises à leur disposition.

Pour pouvoir participer à l'une de ces réunions d'information :

Tél. : 01.71.34.60.04 ou site internet de la ville : www.villeneuve-saint-georges.fr

INSCRIPTION EN LIGNE

Depuis décembre 2015, une inscription via internet à 8 mois de grossesse, est nécessaire pour accéder aux différents modes d'accueil sur la ville.

Ce service en ligne facilite vos démarches. C'est un service simple, sécurisé et interactif. Une seule et même démarche est nécessaire pour l'inscription à la crèche municipale et aux crèches départementales.

Pour accéder à ce service en ligne :
www.valdemarne.fr/creche
www.villeneuve-saint-georges.fr

Après l'inscription en ligne, si votre 1^{er} choix est la maison de la petite enfance (crèche et halte-garderie municipales), prendre rendez-vous avec la direction de la structure au 01.56.32.43.20.

La demande de place en crèche et/ou halte-garderie sera examinée par une commission d'attribution.

En cas de difficulté sur l'inscription, contacter le 3994.



LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La maison de la petite enfance a été créée pour mieux répondre aux différents besoins d'accueil des enfants de moins de trois ans et faciliter la vie quotidienne des familles. Elle regroupe à cette fin deux structures :

- une crèche : d'une capacité d'accueil de 22 places, elle est ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 19h,
- une halte-garderie : elle dispose de 8 places et accueille les enfants par demi-journée, de 8h à 12h ou de 14h à 18h.

Les tout-petits qui fréquentent la maison de la petite enfance bénéficient de grandes salles à la fois claires et spacieuses, aux couleurs chaleureuses. Les salles de jeux communiquent avec des espaces extérieurs aménagés pour permettre aux enfants d'évoluer en toute sécurité.

LES CRÈCHES COLLECTIVES DÉPARTEMENTALES

Pour renforcer les capacités d'accueil de la petite enfance, la ville de Villeneuve-

Saint-Georges bénéficie de l'appui et du partenariat mené avec le Conseil départemental du Val-de-Marne. Il existe dans la ville deux structures gérées par le département et dotées de 60 places chacune :

- la crèche collective départementale Roland Garros – 6 rue Roland Garros
Tél. : 01.43.82.36.46,
- la crèche collective départementale René Quenouille – 7 rue des Acacias
Tél. : 01.43.82.27.27.

LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le Val-de-Marne compte à lui seul autant de crèches départementales que le reste des départements réunis. Malgré cet effort du Conseil départemental et de la Ville, obtenir une place en crèche est une vraie difficulté, d'autant que les villes n'ont pas les ressources pour en augmenter le nombre. Le relais assistant(e)s maternel(le)s aide les parents dans leurs recherches et leur fournit aussi la liste des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s.

Il informe également les assistant(e)s maternel-le-s (ou toute autre personne intéressée par ce métier) sur la profession, sa réglementation et toutes les questions touchant à l'éveil et au développement du tout-petit. Le RAM assure également le lien entre parents et assistant-e-s maternel-le-s auxquelles ils ont confié leurs enfants et propose un accompagnement des démarches administratives (contrat de travail, déclaration CAF...).

Un accueil jeux est enfin organisé pour accueillir les assistant-e-s maternel-le-s et les enfants :

tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45, au sein du RAM et les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois à la maison de la petite enfance.

RAM
6 rue Roland Garros
Tél. : 01.43.89.08.47.

5 rue Beauregard
Tél. : 01.56.32.43.20.

Le temps des loisirs



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants déjà scolarisés, la commune propose aux enfants, durant le temps des loisirs (mercredis après-midi et vacances scolaires), de nombreuses et diverses activités adaptées à chaque tranche d'âge. Le mercredi, les enfants sont pris en charge dès la fin de l'école et ce jusqu'à 19h. Pendant les vacances scolaires, les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés de 7h à 19h. Tout au long de l'année scolaire et durant les vacances d'été, un projet pédagogique est

développé avec les enfants par chaque accueil de loisirs. La ville dispose de 6 accueils de loisirs :

- 4 accueils maternels (3-6 ans),
- 1 accueil de loisirs pour les 6-12 ans
- 1 accueil de loisirs mixte Anne Sylvestre (maternel et élémentaire).

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

Pour chaque période de vacances, les familles doivent obligatoirement effectuer une réservation papier avant une date limite. Ces formulaires sont disponibles sur les accueils périscolaires, à la Direction

de l'Enfance et sur le site Internet de la ville.

Un nouveau règlement intérieur pour l'ensemble des accueils de loisirs est mis en place à partir de septembre 2016.

À la rentrée, un dossier périscolaire réunissant règlements intérieurs, fiches d'inscription et calendrier de réservation sera remis à chaque enfant.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Afin que les enfants et les jeunes puissent bénéficier de véritables vacances alliant découvertes culturelles et activités sportives, la ville propose des séjours de vacances en France ou à l'étranger :

- en été pour les enfants
- en hiver, au printemps et en été pour les jeunes.

Les inscriptions se font au centre de loisirs élémentaire pour les enfants et au service municipal de la jeunesse pour les jeunes.

LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

À la différence des accueils de loisirs, les antennes du service municipal de la jeunesse (MPT) sont des structures ouvertes. Elles peuvent accueillir les jeunes à partir de 8 ans. L'inscription est à effectuer auprès de chaque structure.

Le Café des jeunes a été créé pour leur permettre de participer aux choix des activités et valoriser leurs projets.

Le partenariat avec les associations sportives et culturelles a été

renforcé pour diversifier ces activités.

Mail : jeunesse@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

25 rue Henri-Janin

LE POINT CYBER-JEUNES DU PIJ

Pour surfer sur internet et accéder aux nouvelles technologies, rendez-vous au point cyber-jeunes. Des animateurs sont présents pour accueillir, aider et conseiller les jeunes de 11 à 25 ans dans les activités.

Le PIJ est aussi partenaire du dispositif SOS Rentrée pour aider les collégiens et lycéens en recherche d'affectation scolaire.

Tél. : 01 43 86 39 11

9 rue de la Marne.

Café des jeunes du 27 mai 2016 lors de la semaine des mémoires villeneuvoises





Conservatoire.

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE



Le Conservatoire municipal constitue le lieu d'éducation artistique par excellence de Villeneuve-Saint-Georges. Il rassemble 40 professeurs qui enseignent la musique, la danse et le théâtre à environ 400 élèves dans 45 disciplines : atelier jazz ou atelier rock, danse moderne jazz ou danse classique.

Sa pluridisciplinarité permet de satisfaire le plus grand nombre. Parmi les nouveautés, la Compagnie 4art s'adresse plus particulièrement aux adolescents. Les élèves apprennent à chanter, danser et jouer la comédie. Ils sont ainsi formés au « musical ». Début des inscriptions : jeudi 1^{er} septembre auprès du secrétariat du conservatoire, du lundi au vendredi de 13h à 19h.

Le conservatoire sera également présent à la **fête de la ville et des associations dimanche 18 septembre**.

Contact et renseignements :
01 43 89 76 40

LE THÉÂTRE MUNICIPAL ET L'ESPACE ANDRÉ-BOUQUET

L'éclectisme marque la programmation du Sud-Est Théâtre et de l'espace d'expositions André-Bouquet. Tout au long de l'année, le one-man show côtoie des pièces contemporaines ou classiques, des spectacles musicaux, mais également des séances de cinéma. Le théâtre accueille aussi les spectacles du conservatoire, du service municipal de la jeunesse, des associations, le festival des chorales, etc. Pendant la première semaine des « petites » vacances scolaires, le cinéma est à l'honneur :

- le lundi, programmation de 2 séances gratuites du « Film des Vacances ! » à destination des enfants.
 - les mardis, mercredis et jeudis, projection de 3 films dans le cadre du « Ciné-Passion », autour de quatre thèmes (les animaux, les contes, etc).
- Des animations culturelles sont spécialement organisées à destination des établissements scolaires.

Samedi 24 septembre à 20h au Sud-Est Théâtre : découvrez, une nouvelle programmation riche et variée.

Renseignements et billetterie au
01 43 89 54 39



Les Jeux du Val-de-Marne

LES MÉDIATHÈQUES MUNICIPALES

Les deux médiathèques, lieux d'accès à la culture, à l'information et à la formation pour tous, proposent gratuitement la consultation et l'emprunt des documents, un accès à l'espace multimédia, le wifi et des animations tout au long de l'année. Un médiabus dessert également trois quartiers et des écoles éloignées des médiathèques. Le public jeune peut ainsi accéder à l'offre des médiathèques à travers les différents supports : livres, CD, DVD (à la médiathèque Balzac) et CD-Rom et de nombreuses animations : lectures pour les petits, ateliers divers, expositions.

Des structures d'accueil de la petite enfance aux écoles, en passant par les maisons pour tous, le centre



social ou encore les associations, les médiathèques établissent de nombreux partenariats afin d'être au plus proche de la population villeneuvoise.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES & CULTURELLES

De nombreuses associations culturelles et sportives villeneuvoises proposent des activités pour les enfants et les jeunes tout au long de l'année. Toutes se retrouvent et viennent à la rencontre des Villeneuvois **dimanche 18 septembre à la fête de la ville et des associations** sur les espaces verts de la piscine municipale. Le guide pratique où figurent les associations est également à votre disposition dans les services de la ville ouverts au public pour vous permettre de découvrir le dynamisme de la vie associative locale. Il est également diffusé dans les écoles. Le guide pratique et la liste des associations sont consultables sur le site internet www.villeneuve-saint-georges.fr

Contact et renseignements :
Service municipal des sports au
01 43 82 48 23.

AUX CÔTÉS DE MADAME LA MAIRE, SYLVIE ALTMAN, ET DE SYLVIE RICHTON, SON ADJOINTE

VOS ÉLUS

Guillaume POIRET
Adjoint en charge de la culture

Maurice BELVA
Conseiller municipal délégué aux sports et à l'évènementiel

Stéphanie ALEXANDRE
Conseillère municipale missionnée à la petite enfance

Soazic DEBBACHE
Conseillère municipale missionnée au périscolaire

Nadia BEN MOUSSA
Conseillère municipale missionnée aux liens avec les établissements scolaires (collège, lycée) et à la lutte contre le décrochage scolaire

Sabah CABELLO-SANCHEZ
Conseillère municipale missionnée au développement du sport pour tous

VOS SERVICES MUNICIPAUX

Manuel MENAL,
Directeur général des services

Diana ZEMOURI,
Directrice générale adjointe

Julien SAHUGUET,
Directeur de l'enfance, de l'éducation et des loisirs éducatifs

Marianne DIA,
Directrice de la petite enfance

Sophie LOROTTE,
Directrice du centre culturel municipal

Frédéric IVASSICH,
Directeur du conservatoire municipal de musique et de danse et d'art dramatique

John HOT,
Responsable du service des sports



Rentrée scolaire 2016 - 2017

Villeneuve-Saint-Georges

La Municipalité contribue à l'égalité des droits en offrant dès la première semaine de la rentrée scolaire :

- une pochette scolaire aux élèves des écoles élémentaires
- un dictionnaire aux élèves de CM2

Une liste de fournitures contenues dans la pochette est disponible à la Direction de l'enfance, de l'éducation et des loisirs éducatifs - 29, rue Henri-Janin.
Tél. : 01 71 34 60 03



Informations pratiques

Édition 2016 > 2017



Tél : 01 71 34 60 18 • reformescolaire@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Ecoles maternelles :

Anatole France	36 avenue Anatole France	01.43.89.81.10
Anne Sylvestre	1-3 rue Paul Verlaine	01.56.32.98.01
Berthelot	32 rue Curie	01.43.82.35.83
Condorcet	Rue Condorcet	01.43.89.03.44
Jean de La Fontaine	Rue Albert-Camus	01.43.82.25.60
Jean Zay	8 allée Mozart	01.43.89.41.88
Marc Seguin	111 avenue Anatole-France	01.43.89.06.94
Paul Bert	Place Mouliérat	01.43.82.28.34
Paul Vaillant-Couturier	Parc de Beauregard	01.43.89.05.58
Saint Exupéry	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.14.15
Victor Duruy	12 rue de Garibaldi	01.43.86.59.40

Ecoles élémentaires :

Anatole France	36 avenue Anatole France	01.43.89.08.42
Anne Sylvestre	1-3 rue Paul Verlaine	01.56.32.98.01
Berthelot	32 rue Curie	01.43.89.08.69
Condorcet A	Rue Condorcet	01.43.89.02.92
Condorcet B	Rue Condorcet	01.43.86.41.96
Jules Ferry	48 rue Henri Janin	01.43.89.34.87
Marc Seguin	111 avenue Anatole-France	01.43.89.12.22
Paul Bert	36 Bis avenue de Choisy	01.43.89.05.32
Saint Exupéry A	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.13.35
Saint Exupéry B	8 rue Saint Exupéry	01.43.82.63.60

Accueils de loisirs :

ALSH maternel Victor Duruy	12 rue de Garibaldi	01.43.86.86.69
ALSH maternel Jean Zay	8 allée Mozart	01.43.89.52.14
ALSH maternel Saint-Exupéry	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.15.70
ALSH maternel Jean de La Fontaine	Rue Albert-Camus	01.43.82.49.11
ALSH mixte Anne Sylvestre	1-3 rue Paul Verlaine	01.43.82.28.48
ALSH élémentaire	42 avenue Anatole France	01.43.82.63.63



Enseignement secondaire :

Collège Pierre Brossolette	38 avenue du Président Kennedy	01.56.87.10.70
Collège Jules Ferry	46 rue Henri Janin	01.43.89.02.46
Collège Roland Garros	Rue Roland Garros	01.43.82.21.38
Lycée François Arago	36 avenue de l'Europe	01.45.10.87.00

Vacances scolaires 2016-2017

Rentrée des classes	jeudi 1 ^{er} septembre 2016
Toussaint	du 19 octobre au 3 novembre 2016
Noël	du 17 décembre au 3 janvier 2017
Hiver	du 4 au 20 février 2017
Printemps	du 1 ^{er} au 18 avril 2017
Fin des cours	samedi 8 juillet 2017

Semaine type

Accueil du matin 7h-8h20
Accueil gratuit : 8h20-9h

Semaine type pour les écoles élémentaires

	7h-8h20	8h20-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h15	16h15-17h45	19h
Lundi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Mercredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Restauration et activités au centre de loisirs élémentaire			
Jeudi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir

Accueil du matin 7h-8h20
Accueil gratuit : 8h20-9h

Semaine type pour les écoles maternelles

	7h-8h20	8h20-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h15	16h15-19h
Lundi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Restauration et activités au centre de loisirs maternel		
Jeudi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

Accueil du matin et du soir :

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis dès 7h par les animateurs. **A partir de 8h20, un accueil gratuit des enfants est mis en place en attendant le début des cours.**

Après l'école, de 16h15 à 19h, des accueils du soir sont organisés dans toutes les écoles maternelles (après l'étude pour les écoles élémentaires). Les enfants prennent leur goûter et participent à des activités récréatives jusqu'au retour des parents.

Pause méridienne :

Animateurs, ATSEM et agents de restauration sont présents pour veiller à la bonne alimentation de chacun et au bon déroulement du repas.

Ce temps, tout comme les accueils du matin et du soir sont sous la responsabilité d'un responsable périscolaire.

Les temps scolaire et périscolaire

Accompagnement scolaire en élémentaire :

À partir de 16h15, des études dirigées payantes encadrées par des enseignants, rémunérés par la municipalité, sont mises en place dans toutes les écoles élémentaires de la ville. Par groupe d'une vingtaine d'élèves, elles sont le lieu d'un véritable accompagnement scolaire. Au-delà de 17h45, un accueil payant est prévu afin que les parents puissent récupérer leur enfant sereinement après le travail.

De plus, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (P.R.E), il existe dans certains établissements des clubs coup de pouce à destination des enfants de CP. Les maisons pour tous, présentes dans les différents quartiers, proposent aussi des ateliers d'aide aux devoirs.

Certaines associations comme Asphalte ou Arc en Ciel proposent des accompagnements à la scolarité (voir guide des associations).

Accueil de loisirs du mercredi après-midi :

Dès la fin du temps d'enseignement à 12h, les enfants, **inscrits le matin via les enseignants**, sont pris en charge par les animateurs. Plusieurs navettes emmènent les enfants sur les différents centres de loisirs où ils prendront leur déjeuner et participeront à des activités.

L'inscription administrative en début d'année est obligatoire. Elle s'effectue directement auprès du centre de loisirs. Chaque mercredi matin, **il est impératif d'inscrire l'enfant auprès de l'enseignant ou des animateurs de l'accueil du matin.**

Le Quotient Familial :

Le quotient familial permet de déterminer la participation financière de chaque famille pour le paiement des activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils matin et soir,...) en fonction des revenus et du nombre de personnes qui la compose.

Il doit être calculé à la direction de l'enfance, de l'éducation et des loisirs éducatifs **au plus tard le 14 octobre 2016**, munis des documents suivants :

- avis d'imposition ou de non imposition des revenus 2015
- attestation de paiement des allocations familiales de moins de 3 mois
- livret de famille

A défaut de calcul, le tarif maximum sera appliqué.

Grille tarifaire

Tranche	Quotient		Restauration	Accueil maternel matin / soir	Accueil élémentaire soir 17h45	Accueil de loisirs journée sans repas	Accueil de loisirs 1/2 journée mercredi avec repas	Etude dirigée * Forfait mensuel	Classes de découverte par jour
				Accueil élémentaire matin					
1	0	250	0,50 €	0,65 €	0,51 €	2,16 €	1,58 €	19,48 €	6,80 €
2	251	350	0,92 €	0,98 €	0,77 €	2,74 €	2,29 €	21,96 €	10,65 €
3	351	450	1,49 €	0,98 €	0,77 €	2,74 €	2,86 €	21,96 €	15,50 €
4	451	550	1,76 €	1,31 €	1,04 €	3,82 €	3,67 €	24,16 €	21,30 €
5	551	650	2,16 €	1,31 €	1,04 €	3,82 €	4,07 €	24,16 €	24,85 €
6	651	750	2,43 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	4,90 €	26,33 €	30,00 €
7	751	850	2,88 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	5,35 €	26,33 €	30,00 €
8	851	950	3,30 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	5,77 €	26,33 €	30,00 €
9	951	1050	3,87 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	6,34 €	26,33 €	30,00 €
10	1051	1150	4,38 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	6,85 €	26,33 €	30,00 €
11	1151	9999	5,00 €	1,64 €	1,29 €	4,94 €	7,47 €	26,33 €	30,00 €

* Etude dirigée : 1/2 tarif appliqué durant les mois de vacances scolaires, forfait dégressif en fonction du nombre d'enfant(s) de la famille fréquentant l'étude

Les participations des enfants aux diverses activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant.

Elles sont regroupées sur une même facture transmise au domicile de la famille en début de mois. Pour le paiement, plusieurs solutions sont proposées : le prélèvement automatique, le paiement en espèces, par chèque ou carte bancaire à la Direction de l'Enfance.



Pensez au prélèvement automatique !

Un moyen de paiement sûr et simple qui peut être résilié à tout moment.

Adhésion sur simple demande (autorisation de prélèvement à compléter et RIB) auprès de la Direction de l'Enfance.

